

Avis n° 2015/07-07
relatif au suivi de l'École nationale supérieure agronomique
de Toulouse (INP-ENSAT)
de l'Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)

Objet :

Rapport intermédiaire demandé à l'issue de l'examen en séances plénières des 8 mars 2011 et 12 avril 2011, sur le suivi des recommandations concernant notamment l'observatoire de l'emploi, l'évaluation des enseignements et l'année de césure.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R 642-9,
- Vu le rapport intermédiaire transmis le 30 avril 2015 par l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse (INP-ENSAT)
- Vu le rapport établi par Bernard ROMAN-AMAT (membre de la CTI et rapporteur principal) et présenté en réunion plénière de la CTI le 8 juillet 2015,

La Commission des titres d'ingénieur a examiné le rapport intermédiaire adressé par l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse (INP-ENSAT) portant sur l'observatoire de l'emploi, l'évaluation des enseignements et l'année de césure.

Le rapport intermédiaire a également exposé le suivi des recommandations générales.

La Commission prend acte, **favorablement**, des informations fournies par l'école relatives aux points demandés.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 8 juillet 2015.



Le président
Laurent MAHIEU